

Les opérateurs d'eau face aux



Un séminaire d'excellente tenue, intitulé « crises non conventionnelles : nouveaux impératifs, nouvelles postures », s'est déroulé les 19 et 20 janvier 2007 à Casa-

blanca, sous le haut patronage de Sa Majesté Le Roi du Maroc, à l'initiative du Haut Commissaire au Plan du Royaume, Monsieur Ahmed Lahlimi. Sans doute pour la première fois au Maroc étaient ainsi réunis experts et opérateurs de réseaux d'eau, d'électricité, du transport aérien, des services d'urgence, venus de France, de Grande Bretagne et des Etats-Unis, pour échanger ensemble avec leurs collègues marocains sur des retours d'expérience de grandes crises ayant porté atteinte aux infrastructures vitales.

Pour un opérateur d'eau, ces crises hors cadre sur les systèmes d'alimentation en eau potable sont des crises d'exception qui sortent, à l'évidence, du champ des incidents classiques de production et des aléas climatiques que connaissent à périodes fréquentes les exploitants (inondations, sécheresse, tempête, foudre, ...).

Le risque malveillance

Pour leur caractère jamais vu, les crises hors cadre peuvent également avoir une autre origine que la nature : une origine humaine, avec une finalité objective de nuisance.

La malveillance individuelle ou collectivement organisée peut en effet potentiellement nuire à l'intégrité des réseaux vitaux, et doit en conséquence être traitée par les opérateurs d'infrastructures critiques (eau, électricité, gaz, transport) et les pouvoirs publics, avec la plus grande attention et un souci constant d'anticipation et de préparation.

Dans le domaine de l'eau, les réservoirs, comme les conduites d'alimentation, sont susceptibles d'être ciblées par des actes malveillants d'individus en mal de notoriété et en recherche constante d'innovation que sont invariablement terroristes et criminels. Mais, les apprentis sorciers de ce siècle ne seraient que forts déçus des résultats, s'ils s'intéressaient quelque peu à l'histoire des soixante dernières années.

Ils s'apercevraient d'abord qu'ils ne sont pas les premiers à avoir eu cette idée et que, de surcroît, toutes les tentatives visant les systèmes d'alimentation en eau potable ont lamentablement échoué à provoquer désastre et désolation. Les actes malveillants ayant pour origine des organisations sectaires (secte Aum au

ne devrait pas tarder à survenir, si l'économie mondiale se remet définitivement en marche.

De janvier 2002 à janvier 2007, les cours du cuivre ont en effet augmenté de 279%, ceux du nickel de 490%, ceux du zinc de 424% et ceux du plomb de 225%. Rien d'étonnant donc à ce que les vols de métaux aient augmenté de 144% sur la seule année 2005 ; les trois quarts de ces délits concernant des vols de cuivre. Chantiers pillés comme celui du TGV Est, installations plusieurs fois visitées appartenant à des opérateurs d'eau, de télécommunication ou de chemin de fer, ..., ont eu pour conséquence de sérieuses perturbations de service, sans compter, très clairement,

“Il ne faut pas oublier trop rapidement les enseignements de la dernière flambée des cours des métaux”

Japon, Rajneeshees aux Etats-Unis), et des mouvements para militaires (IRA au Royaume Uni, groupe afrikaner en Afrique du Sud), ont ainsi visé, sans y parvenir, les systèmes d'alimentation en eau potable. L'efficacité des services de renseignement et de police judiciaire des pays visés ont permis d'arrêter les candidats avant qu'ils ne commettent leurs actes.

Les intentions néfastes n'ont donc pas manqué et peuvent à nouveau se reproduire. Dans ce contexte, services de renseignement, de police et de gendarmerie doivent continuer à être attentifs et convaincus de la potentialité de cette menace terroriste ou criminelle d'atteinte à l'eau. De même, doivent-ils ne pas oublier trop rapidement les enseignements de la dernière flambée des cours des métaux, dont une nouvelle vague

la mise en danger de la vie d'autrui quand des câbles de signalisation étaient volés à Réseau Ferré de France ou des branchements en plomb à Gaz de France.

Là encore, police, justice, et opérateurs, ont une réponse commune à apporter à ces faits graves et doivent anticiper un retour prévisible de cette vague de pillage, dont les conséquences pour les usagers sont potentiellement lourdes.

Posture de l'Etat et des opérateurs pour répondre à la malveillance

En France, l'application de la Directive Nationale de Sécurité Eau, issue du décret relatif à la sécurité des activités d'importance vitale du 23 février 2006, a déjà permis aux opé-

crises hors cadre

rateurs d'initier un travail de mise en sûreté de leurs installations les plus critiques et d'entamer un dialogue approfondi avec les services de l'Etat visant à renforcer les mesures de protection de ces sites vitaux.

Nul doute que ces nouvelles mesures de mise en sûreté des sites, et les changements culturels qui ne manqueront pas de se produire au sein des exploitations, permettront de prévenir ou de limiter la

Le système PAMELA (Production Automatisée de Messages Liés aux Alertes) fut ainsi, à dessein, développé par Lyonnaise des Eaux France. Des équipes opérationnelles locales définissent le périmètre d'intervention et d'information de la clientèle. Une cellule de crise nationale met dans le même temps en œuvre le plan d'action en concertation avec les équipes locales et les autorités sanitaires. Le consommateur d'eau est in fine informé en temps réel par des messages enregistrés qui lui parviennent sur son poste fixe et peut accéder à des informations complémentaires sur un numéro vert.

“Sans réponse rapide et adaptée, les sanctions médiatiques et politiques sont immédiates”

Mais au delà des mesures de contingences qui vont être décidées site par site, cette remise aux normes devrait permettre de diffuser au sein des exploitations un nouvel « esprit sûreté ». Celui-ci devrait en particulier porter sur un changement de posture avec des managers devant être à même de capter tout signal faible annonciateur d'un acte malveillant (intrusion à des fins de repérage, vols de documents, ...) et d'en rendre compte ; une sensibilisation accrue des personnels sur les risques, l'état de la menace, les mesures de sécurité en vigueur, ainsi que les conduites à tenir ; de même qu'une gestion plus fine de tous les sous-traitants et des intervenants extérieurs.

portée d'une action malveillante. Resterait alors une inconnue : la gestion de crise.

Sur ce terrain, exploitants et représentants de l'Etat ont également fait de grands progrès, car les incidents comme des pollutions accidentelles arrivent, et nécessitent une capacité de réponse rapide et adaptée, sans quoi les sanctions médiatiques et politiques sont immédiates. Les exploitants ont ainsi de plus en plus recours à des outils modernes d'envoi de messages aux populations, de façon à prévenir la rue, le quartier, ou la ville entière, que quelque chose d'anormal s'est produit sur le réseau et empêche le service habituel de l'eau.

Ainsi, comme n'importe quel autre de ses collègues opérateur d'un service essentiel à la nation, l'exploitant d'un système d'eau est potentiellement confronté aux mêmes pathologies d'individus susceptibles de tester sa capacité de gestion de crise. Il est également l'égal de l'opérateur de transport aérien ou de l'électricien, quand une tempête exceptionnelle ou une catastrophe industrielle survient, impactant considérablement la conduite de ses opérations. Charge donc à lui de se préparer à ces crises non conventionnelles, que nous qualifierons d'hors cadre, et de veiller constamment à tester ses dispositifs de détection et de réponse. ■

** Directeur de la sûreté de Suez Environnement, Franck Galland est l'auteur d'une trentaine d'articles sur l'eau publiés majoritairement dans des revues de défense et de relations internationales, tant en France qu'à l'étranger. Il est l'auteur de « L'Eau : géopolitique, enjeux, stratégies », paru en septembre 2008 chez CNRS Editions.*

« Handicap aujourd'hui, paralysie demain ? », Note d'alerte du MCC, Département de recherche sur les menaces criminelles contemporaines, en partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment, Février 2008.

